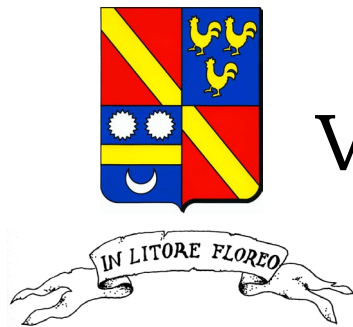




RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ville de Mers-Les-Bains

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 17 JUIN 2025

DELIBERATION N°	OBJET
L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juin, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, suivant une convocation en date du 13 juin 2025 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie à l'endroit habituel. Etaient présents : M. DELEPINE, Maire ; M.C ROBERT ; T. WILLEMS ; C. QUENU ; S. DION ; P. MOPIN ; M. TROPHARDY ; J.B DEVOS ; F. HINSCHBERGER ; S. CHARLET ; V. ROUSSELIN ; C. BERNARD ; Formant la majorité des membres en exercice, soit 12/22 Etaient absents : J.G ROLLERI ; R. MBOYA LOUBASSOU ; soit02/22 Etaient absents excusés avec procuration : M. EVRARD (procuration à M. DELEPINE) ; R. DAUTRESIRE (Procuration à J.B DEVOS) R. DOUILLET (procuration à M.C ROBERT) ; O. POUILLY (procuration à T. WILLEMS) ; S. MAUGER PRUVOTS (procuration à S. CHARLET) ; S. L'HUILLIER (procuration à C. BERNARD) ; O. PORTEBOIS (procuration à V. ROUSSELIN) ; B. DUJARDIN (Procuration à S. DION) ; soit08/22 Président de séance : Monsieur Michel DELEPINE, Maire. Secrétaire de séance : Madame Stéphanie DION, Conseillère municipale.	
Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal. Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à la presse et aux fidèles auditeurs présents. Monsieur le Maire indique l'ajoute d'une délibération qui est celle d'une subvention exceptionnelle pour deux voyages des collégiens du nom du collège Joliot Curie. Madame DION est élue secrétaire de séance.	
2025/040	COMPTE RENDU : Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 11 AVRIL 2025
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés par 20 votes « POUR », 0 « ABSTENTION » et 0 « CONTRE », <u>APPROUVE</u> le procès-verbal du Conseil Municipal du 11 avril 2025.	
2025/041	AFFAIRES GENERALES : Désignation des membres du Conseil Portuaire
Le syndicat mixte des ports de la Seine-Maritime nous demande, de procéder à la désignation des représentants de la ville de Mers au conseil portuaire du port du Tréport. Cela peut paraître un petit peu étonnant compte tenu des prochaines échéances électorales. Néanmoins cette structure nous le demande, certainement selon leur calendrier	

puisque le mandat des membres du Conseil portuaire a expiré le 22 novembre 2024. Il convient donc que nous désignons un représentant titulaire et un représentant suppléant il est proposé de continuer avec le titulaire et la suppléante sortante, soit Monique Evrard en tant que membre suppléante et Monsieur le Maire comme titulaire.

Le Conseil Municipal élit Monsieur Michel DELEPINE et Madame Monique EVRARD, représentant titulaire et représentant suppléant au conseil portuaire par 20 « POUR ».

2025/042

FINANCES : Décision modificative n°1 du Budget principal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés par 20 votes « POUR », 0 « ABSTENTION » et 0 « CONTRE », ADOPTE la décision modificative n°1 du Budget principal de la commune.

Monsieur le Maire rappelle que cette décision modificative prend en compte les honoraires du cabinet LYMPIA au titre de la maîtrise d'œuvre de restauration de l'église communale et l'acquisition supplémentaire de matériel informatique.

2025/043

FINANCES : Vote des tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés par 20 votes « POUR », 0 « ABSTENTION » et 0 « CONTRE », FIXE les tarifs de la TLPE comme suit

ENSEIGNES	Superficie totale supérieure à 7 m ² et inférieure ou égale à 12 m ²	18.90 € / m ²
	Superficie totale supérieure à 12 m ² et inférieure ou égale à 50 m ²	37.70 € / m ²
	Superficie totale supérieure à 50 m ²	75.60 € / m ²
Dispositifs publicitaires et pré enseignes dont l'affichage se fait au moyen d'un procédé <u>non</u> numérique	Superficie individuelle inférieure ou égale à 50 m ²	18.90 € / m ²
	Superficie individuelle supérieure à 50 m ²	37.80 € / m ²
Dispositifs publicitaires et pré enseignes dont l'affichage se fait au moyen d'un procédé numérique	Superficie individuelle inférieure ou égale à 50 m ²	56.70 € / m ²
	Superficie individuelle supérieure à 50 m ²	113.30 € / m ²

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit de taxe sur les grandes enseignes.

2025/044

FINANCES : Convention de nivellement de la plage

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés par 20 votes « POUR », 0 « ABSTENTION » et 0 « CONTRE », AUTORISE Monsieur le Maire à signer,

au nom et pour le compte de la commune, la convention a conclure avec le Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard pour le nivellement de la plage. Monsieur le Maire rappelle que la CCVS prend, au titre de sa compétence de défense contre la mer, le rechargement de la plage et que nous prenons en charge le nivellement de la plage afin de permettre les activités estivales.	
2025/045	FINANCES : Subvention à l'association des anciens combattants
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés par 20 votes « POUR », 0 « ABSTENTION » et 0 « CONTRE », <u>DECIDE</u> d'attribuer une subvention de 330.00 € à l'association des Anciens combattants UNC. Monsieur le Maire rappelle que lors du vote des subventions aux associations, l'association UNC n'avait pas déposé de demande de subvention. Elle était absordée par sa réorganisation interne.	
2025/046	FINANCES : Subvention à l'Harmonie Municipale
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés par 20 votes « POUR », 0 « ABSTENTION » et 0 « CONTRE », <u>DECIDE</u> l'attribution d'une subvention de 3 500.00 € à l'Harmonie Municipale. Monsieur le Maire rappelle que lors du vote du budget, de nombreuses interrogations et la répartitions des enveloppes au sein du budget culturel s'étaient posées. Le service culturel, dans le cadre de sa préparation budgétaire, avait indiqué faire le maximum pour équilibrer au mieux son budget avec les manifestations mais ne pouvait pas encore prendre de décision concernant l'attribution d'une enveloppe au titre de cette manifestation. Après un travail minutieux sur ces manifestations et considérant la qualité de cet évènement, Monsieur le Maire propose que la subvention soit maintenue. A ce titre, Monsieur le Maire souhaite souligner le remarquable travail des services techniques qui ont du démonter et remonter l'ensemble des structures en un temps record suite à un violent orage.	
2025/047	FINANCES : Subventions exceptionnelles au Collège JOLIOT - CURIE
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés par 20 votes « POUR », 0 « ABSTENTION » et 0 « CONTRE », <u>DECIDE</u> d'attribuer une subvention de 750.00 € au collège pour l'organisation du voyage en Italie et une subvention de 750.00 € pour l'organisation d'une classe de neige.	
2024/048	FINANCES : Demande de subvention auprès de la Région des Hauts de France pour la création d'une maison de Santé
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés par 20 votes « POUR », 0 « ABSTENTION » et 0 « CONTRE », <u>AUTORISE</u> Monsieur le Maire à solliciter, au nom et pour le compte de la commune, une subvention au titre de la création d'une maison de santé Multisite. Monsieur le Maire rappelle que la Région travaille en partenariat avec les collectivités pour la création de maison de santé afin de lutter contre les déserts médicaux et qu'au titre de son aide, la commune pourrait bénéficier d'une subvention de 500 000.00 €.	

2024/049	INTERCOMMUNALITE : Avis du Conseil Municipal sur le projet d'arrêté de PLUIH de la CCVS
Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents ou représentés par 0 votes « POUR », 3 « ABSTENTION » et 17 « CONTRE », <u>EMET</u> un avis défavorable sur le PLUIH de la CCVS. Monsieur le Maire rappelle qu'au titre des documents d'urbanisme, la commune de MERS LES BAINS s'est dotée d'un PLU parallèlement aux travaux d'élaboration du PLUIH de la CCVS. Monsieur le Maire rappelle également qu'un travail de relecture des documents fournis par la CCVS a été réalisé par les services municipaux et que plusieurs points ont pu être corrigé ou expliqué avant que le document ne soit présenté à la validation des assemblées. Au titre de ce travail, Monsieur le Maire rappelle que les services ont détecté un changement de zonage au cœur de la zone portuaire. Après demande d'informations, l'intercommunalité a expliqué que ce changement correspondait à un projet d'intérêt communautaire sans plus de précision. Il semble que ces modifications soient destinées à la création d'une route pénétrante vers le port du TREPORT. Monsieur le Maire rappelle l'opposition constante de la commune envers ce projet. Monsieur le Maire souhaite exprimer ici sa volonté de trouver, dans le cadre de ce projet, un consensus et un équilibre entre zone naturelle et activités portuaires et économiques. Monsieur ROUSSELIN rappelle qu'au moment du vote du projet de PLUi-H en Conseil Communautaire, il ne s'y était pas opposé, considérant que le document reprenait fidèlement le PLU de Mers-les-Bains approuvé en 2024. Il affirme qu'après analyse, ce n'était finalement pas le cas, comme l'a précisé Monsieur le Maire. Il dénonce la modification du zonage introduite dans le PLUi-H, destinée à permettre la réalisation de la pénétrante portuaire, projet auquel la commune s'est toujours opposée. Il regrette qu'une telle orientation soit avancée sans débat ni information des élus concernés. Monsieur ROUSSELIN critique cette méthode où l'on avance masqué et où l'on engage plusieurs centaines de milliers d'euros pour des études sans qu'aucune présentation officielle du projet n'ait eu lieu. Il rappelle l'absence d'étude d'impact économique, de comparaison de scénarios alternatifs et de respect des principes fixés par le SAGE de la vallée de la Bresle. Il alerte également sur les conséquences écologiques et touristiques qu'aurait une telle infrastructure pour la commune. Enfin, il insiste sur la nécessité de sobriété foncière et de préservation des zones humides, et conclut en appelant ses collègues à émettre un avis défavorable au projet de PLUi-H en l'état, par cohérence et pour la défense des intérêts des Mersoises. Monsieur le Maire souhaite attirer l'attention des membres du Conseil sur les conséquences d'un refus du PLUIH et souhaite également souligner que si le Conseil s'oppose à un point précis du PLUIH, il est nécessaire de préciser que la majorité du document est de qualité. Monsieur le Maire demande que les votes au titre de cette délibération soit à bulletins secrets.	
2025-050	Modification de la grille des emplois

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, par 20 vote « POUR », 0 « ABSTENTION », et 0 « CONTRE », APPROUVE la modification de la grille des emplois. Monsieur le Maire informe le Conseil que cette modification de la grille prend en compte la réussite d'un agent à un examem de Rédacteur Territorial 2^{ème} classe.	
2025-051	AVIS : Révision du Plan Particulier d'Intervention du CNPE de PENLY
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, par 20 votes « POUR », 0 « ABSTENTION », et 0 « CONTRE », APPROUVE le projet de PPI du CNPE de PENLY. Monsieur souhaite rappeler que si la commune de MERS LES BAINS intègre désormais le zonage de protection, il serait logique qu'elle puisse également intégrer les même avantages que les communes les plus proches, notamment au titre des compensations financières.	
2025/052	INFORMATIONS : Informations au Conseil Municipal
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés par 20 votes « POUR », 0 « ABSTENTION » et 0 « CONTRE », <u>PREND ACTE</u> des informations communiquées. Au titre des informations générales, Monsieur le Maire rappelle au Conseil l'organisation le 05 juillet d'un village des sports avec l'appui du Département de la Somme. Monsieur le Maire informe également le Conseil de la mise en place de permanence du Médico bus sur le territoire communal en attendant l'ouverture de la maison de santé. Monsieur le Maire informe le Conseil des démarches qu'il a engagé auprès de Somme Numérique concernant l'absence de sérieux sur la gestion des armoires de fibre. En effet, ces dernieres sont toujours ouvertes et les techniciens intervenants sur ces équipements ne semblent pas sensibilisés aux risques de dégradation possible. Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la mise à disposition du rapport d'utilisation des bornes de recharges électriques sur la commune. Monsieur le Maire souhaite déclarer, comme il l'avait promis lors des vœux à la population, sa position concernant les prochaines échéances municipales. Il souhaite informer en premier lieu les élus mersoï de sa décision de ne pas se représenter en Mars 2026 au elections municipales. Il souligne qu'il aura l'occasion d'expliquer son choix aux mersoï par écrit ultérieurement. Monsieur le Maire souhaite à toutes et à tous une très bonne saison estivale. . Monsieur le Maire clôt la réunion du Conseil Municipal.	